

SST - Sauveteur Secouriste du Travail

Public concerné, nombre	<p>Le sauveteur secouriste du travail est un membre du personnel volontaire ou désigné pour assister l'employeur dans son obligation de sécurité au travail ainsi que pour porter secours aux victimes d'accidents au sein de son entreprise dans l'attente des secours spécialisés.</p> <p>Les sauveteurs secouristes du travail sont aussi des élèves, étudiants et apprentis de la formation initiale mais également de la formation continue pour adulte. Les formations peuvent être étendues aux personnels des établissements.</p> <p>Effectif : 4 à 10 participants maximum Âge minimum : 15 ans dans l'année</p>
Prérequis	<p>Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail. Il doit savoir néanmoins communiquer en français (lire, écrire, parler).</p> <p>Accessibilité au public en situation de handicap après étude du projet personnel et de la faisabilité des gestes.</p> <p>Le candidat doit porter un intérêt pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation de la prévention des risques professionnels. - Le travail en équipe. - La communication et l'autonomie. <p>Les victimes (respect, qualité des gestes, secret professionnel).</p>
Modalités et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration d'ouverture d'une session de formation par le délégataire au minimum 15 jours avant le début de la session, sur le site FORPREV (Dates, heures et lieux des séquences ; noms, prénoms, dates de naissance des candidats). • Des changements peuvent être apportés dans la déclaration d'ouverture de la session notamment les informations concernant les stagiaires et ce jusqu'à la clôture de la session. • Une fois la session terminée, la validation de la formation est faite sur FORPREV et clôture la session permettant l'édition d'une carte de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois. <p>Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues du SST pourront valablement être reconnus au titre de sauveteur secouriste du travail.</p>
Présentation générale	<p>Le sauveteur secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail et/ou son lieu de stage, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de faire progresser la santé et la sécurité dans son entreprise et/ou école dans le respect de son organisation. <p>Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident.</p>
Contenu de la formation	<p>La formation s'organise autour de 2 items :</p> <p>Item 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer le cadre juridique de son intervention et assurer la prévention des risques en entreprise • Réaliser une protection adaptée. • Examiner la (les) victime(s) avant, et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir. • Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. • Secourir la(les) victimes(s) de manière appropriée. <p>Item 2 : Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise. • Contribuer à la mise en œuvre d'actions en prévention. • Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise • de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Modalités pédagogiques	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie de l’alternance liée au vécu en milieu professionnel. • Accompagnement. • Apports de connaissances. • Travaux pratiques, Travaux dirigés, Travaux de groupes. • Mises en situation professionnelle. • Utilisation de cas concrets. <p>Supports pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle de cours avec tableau, vidéo projecteur ... • Matériel pédagogique SST : mannequin, défibrillateur, objets divers ... • Prise en compte des situations de handicap à l’aide du Référent handicap de la MFR.
-----------------------------------	---

Compétences Capacités Professionnelles visées	<p>Le SST aborde 2 types de compétences :</p> <p>Compétence 1 : Etre capable d’intervenir face à une situation d’accident du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention. • Etre capable de réaliser une protection adaptée. • Etre capable d’examiner la (les) victime(s) avant, et pour la mise en œuvre de l’action choisie en vue du résultat à obtenir. • Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l’organisation des secours dans l’entreprise. • Etre capable de secourir la(les) victimes(s) de manière appropriée. <p>Compétence 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etre capable de situer son rôle de SST dans l’organisation de la prévention de l’entreprise. • Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d’actions en prévention. • Etre capable d’informer les personnes désignées dans le plan d’organisation de la prévention de l’entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).
Modalités d’acqusi on de la certificati on (si form ation certifiante ou diplômante)	<p>Cette évaluation est réalisée par le formateur de SST qui a assuré la formation.</p> <p>Les critères d’évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l’INRS, dans le référentiel de certification de Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS) utilisée lors de chaque formation.</p> <p>A l’issue de cette évaluation certificative, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, valable 24 mois, sera délivré, au candidat qui a participé activement à l’ensemble de la formation et fait l’objet d’une évaluation continue, favorable de la part du ou des formateurs.</p> <p>Aucun duplicata ne sera délivré au bénéficiaire s’il n’a plus son certificat, il sera contraint de refaire une</p> <ul style="list-style-type: none"> • session complète.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Durée totale : 14 heures de formation (certificat national valable 24 mois) <p>Tous les 24 mois, maintien et actualisation des compétences : 7 heures</p>
Date	Tout au long de l’année
Lieu	MFR du Pays de Montbéliard - 18, Rue du Pont - 25350 Mandeure ou autres lieux en fonction de vos besoins
Coût	<p>Tarif fixé : à 50€/heure mais susceptible de varier en fonction des offres de financement et du lieu d’accompagnement (en fonction de la certification visée)</p> <p>Possibilité de financement à l’aide du CPF</p>

Suivi de l'action	Feuille d'émargement de groupe.
Modalités d'évaluation	Simulation de pratiques et débriefing.
Formateurs, animateurs et intervenants	<p>Profils des formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail • Formateur SST • Compétences de base en prévention • Actualisation des compétences Formateur SST <p>Certificateurs : Bernadette GARDET (certifiée le 15 Mars 2024) et Justine SALOMON (certifiée le 21 Octobre 2022).</p>
Suivi de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Le formateur SST est chargé d'effectuer un temps d'accueil en début et un bilan en fin de session. • Il assure la mise en place des moyens logistiques. • Il accompagne le candidat tout le long de la session afin que ce dernier acquière les compétences attendues. <p>Il propose au candidat potentiellement ajourné de participer à une nouvelle session quand cela est possible.</p>
Evaluation de l'action	<p>Bilans par demi-journée</p> <p>Acquisition des compétences : grille d'évaluation INRS</p> <p>Taux de réussite au SST : 100 %</p> <p><i>Enquêtes de satisfaction à « chaud ».</i></p>
Passerelles et débouchés possibles	<p>Le titulaire de certificat SST, à jour dans son obligation de formation continue, est réputé détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) » conformément à l'arrêté du 05 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du certificat de SST et pour les titulaires de l'attestation de formation aux premiers-secours devenue « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 ».</p>